
SEANCE DU 5 OCTOBRE 2011

DÉCISION N° 2011 / 71 / BASS / 6

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA BASSÉE

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
 - vu la lettre de saisine du Président des Grands Lacs de Seine (Institution interdépartementale des Barrages - Réservoirs du Bassin de la Seine) en date du 24 janvier 2011, reçue le 26 janvier 2011 et le dossier joint relatif au projet d'aménagement de la Bassée,
 - vu sa décision n° 2011/13/BASS/1 du 2 mars 2011 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2011/14/BASS/2 du 2 mars 2011 nommant Monsieur Patrick LEGRAND président de la commission particulière,
 - vu la lettre en date du 4 octobre 2011 du président des Grands Lacs de Seine transmettant le dossier du maître d'ouvrage,
-
- sur proposition de M. Patrick LEGRAND,
 - après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

La Commission considère le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

Article 2 :

Le débat public aura lieu du 2 novembre 2011 au 17 février 2012.

Article 3 :

Les modalités d'organisation du débat public sont approuvées.

Le Président


Philippe DESLANDES